



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

ADOPTION RÈGLEMENT 370-2022

concernant la gestion des matières résiduelles

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale de la Municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham, QUE:

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 370-2022 concernant la gestion des matières résiduelles.

Le règlement numéro 370-2022 est édicté pour encadrer la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal au 1393, rue Notre-Dame-de-Lourdes aux heures normales d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM, CE 12^e jour du mois d'avril 2022.

Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 370-2022 **concernant la gestion des matières résiduelles.**

Je, soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant, aux endroits désignés par le conseil, entre 8h et 16h, le 12 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 12 avril 2022.

Sylvie Viens, directrice générale et greffière-trésorière